



# JOURNEES NATIONALES

**ECOLE INCLUSIVE ! ECOLE POUR TOUS ?**

---

**Lundi 13 novembre 2023**

Centre des Congrès de Lyon



Avec le soutien de

MÉTROPOLE

GRAND

LYON



**HOSPIMEDIA**

L'actualité des territoires de santé

# Convention en faveur de l'école inclusive 2023-2028 co-signée par l'ARS et les autorités académiques Auvergne-Rhône-Alpes



**Astrid LESBROS-ALQUIER**, *Directrice déléguée à l'offre médico-sociale, Direction de l'Autonomie, ARS Auvergne-Rhône-Alpes*

**Catherine Gini**, *Responsable de pôle - Direction de l'autonomie - ARS Auvergne-Rhône-Alpes*

**Véronique Montangerand**, *Conseillère Technique auprès du recteur de l'académie de Lyon - IEN ASH*



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

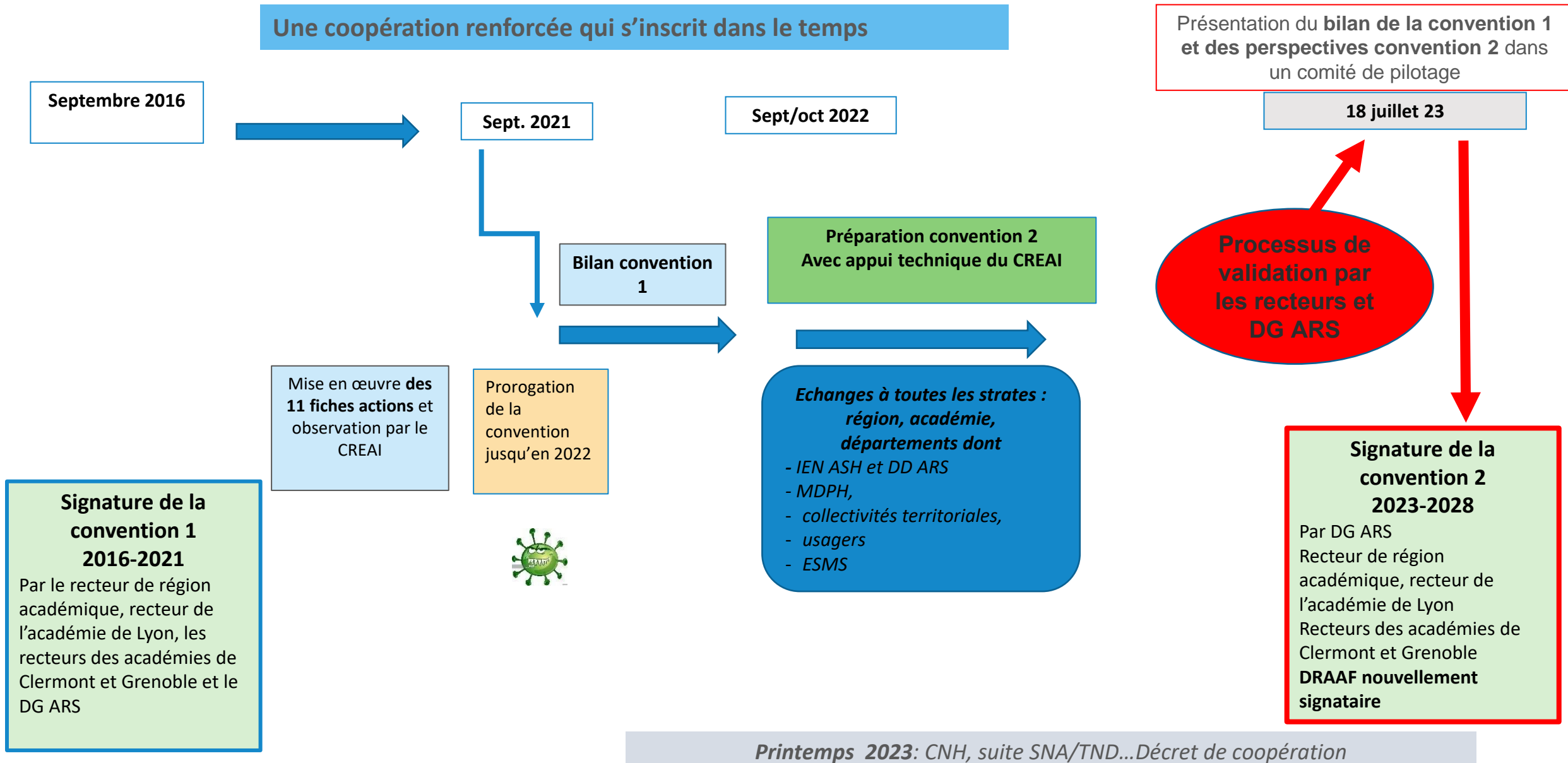
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**En Auvergne-Rhône-  
Alpes  
une coopération  
renforcée  
en faveur de l'école  
inclusive,  
inscrite dans deux  
conventions successives**



## Une coopération renforcée qui s'inscrit dans le temps





## De la convention 1 à la convention 2

### Fiches action de la convention 1

- **Fiche n°1** : L'externalisation des unités d'enseignement
- **Fiche n°2** : Les unités d'enseignement maternelles TSA
- **Fiche n°3** : Évolution SESSAD
- **Fiche n°4** : Évolution des CMPP
- **Fiche n°5** : Évolution des ITEP en Dispositifs intégrés (DITEP)
- **Fiche n°6** : Gouvernance
- **Fiche n°7** : Actions de formation et de recherche
- **Fiche n°8** : L'innovation au service de l'école inclusive
- **Fiche n°9** : L'observation
- **Fiche n°10** : Dys
- **Fiche n°11** : PIAL

### Structuration thématique de la convention 2

- I. **Consolider l'accompagnement des parcours inclusifs de scolarisation**
- II. **Poursuivre le déploiement d'offres adaptées aux besoins spécifiques des élèves**
- III. **Favoriser une coopération renforcée et élargie au service de l'école inclusive**

En tenant compte des avancées et des difficultés rencontrées dans le cadre de la convention 1

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/ecole-inclusive>



## Présentation grands axes de la convention 2

### Les objectifs annoncés

- Poursuivre l'**objectif de scolarisation en milieu ordinaire**, avec les accompagnements nécessaires du secteur médico-social et de la santé ;
- Garantir la participation des enfants, jeunes et parents concernés **dans une logique d'auto-détermination** ;
- Renforcer la **sécurisation** des parcours scolaires et la prévention des ruptures ;
- Conforter la **culture commune et les partenariats** entre l'école et le secteur médico-social ;
- Améliorer la **connaissance des besoins et des ressources territoriales**.

« **Logique d'autodétermination** pour garantir à chaque élève un accompagnement adapté à ses attentes et ses besoins tout au long de son parcours de formation, dans le respect de son projet. »



**3 axes organisateurs**

I.1. Renforcer la prise en compte des demandes de l'élève et sa famille

I.2. Mieux repérer et évaluer les besoins des élèves

## Axe I. Consolider l'accompagnement des parcours inclusifs de scolarisation

I.3. Développer et sécuriser les parcours des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire

I.4. Mieux accompagner la suite des parcours des élèves en situation de handicap en vue de leur insertion professionnelle



## Axe II. Poursuivre le déploiement d'offres adaptées aux besoins spécifiques des élèves

II.2. aux besoins des élèves ayant des difficultés à expression comportementale

II.3. aux besoins spécifiques des enfants et adolescents en situation de polyhandicap

II.4. aux besoins spécifiques des enfants et adolescents avec troubles des fonctions sensorielles

II.2 à 5. Améliorer la réponse

II.5. Renforcer les actions pour une scolarisation inclusive des élèves avec TND

III.1. Poursuivre le développement des compétences et le soutien des professionnels engagés dans les parcours de formation des élèves à besoins particuliers

III.2. Mieux connaître les besoins des élèves et les ressources disponibles

## Axe III. Favoriser une coopération renforcée et élargie au service de l'école inclusive

III.3. Renforcer les modalités de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la convention



MERCI !